



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 2 mars 2023**

**DÉLIBÉRATION N° 2023-03**

Nombre de membres en exercice : 15   Présents : 14   Pouvoirs : 01   Pour : 15   Contre : 00   Abstention(s) : 00

Le deux mars deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de TINCQUES, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, maire, par suite de convocation en date du vingt-trois février deux mil vingt-trois, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Présents** : MM. André BOUCHIND'HOMME, Alain CITERNE, Maryse DELASSUS, Antoine DELION, Vincent DELION, Florence DÉTOURNÉ, Françoise DÉTOURNÉ, Philippe DUBAR, Laëtitia DUBOIS, Gérard FLEURBAEY, Cyrille GOUILLARD, Daniel MIVELLE, Bruno POULAIN et Jacques THELLIER.

**Absent(s)** : M. Didier VAILLANT (pouvoir à Gérard FLEURBAEY)

Madame Françoise DÉTOURNÉ est élue secrétaire de séance.

**Réhabilitation d'un logement attenant à un futur commerce - projet de création d'un commerce de proximité multi services : demande de soutien financier au titre du fonds d'aide aux projets des communes rurales de moins de 2 000 habitants de la Région des Hauts de France.**

Dans le cadre de l'affaire ci-dessus reprise en objet, Monsieur le maire rappelle la volonté de l'assemblée délibérante de procéder à la réhabilitation du logement attenant au futur commerce et invite les membres présents à se prononcer sur l'opportunité de solliciter le soutien financier de la Région des Hauts de France

**Invité à délibérer sur la question, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- entérine la proposition qui lui est faite,
- autorise Monsieur le maire :
  - à solliciter une subvention de 10 000,00 € auprès des services de la Région des Hauts de France, dans le cadre du fonds d'aide aux projets des communes rurales de moins de 2 000 habitants, destiné à la réhabilitation d'un logement attenant à un futur commerce,
  - à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires et à signer tous les documents administratifs et comptables utiles.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Suivent les signatures des membres présents.

Pour copie conforme,  
**Jacques THELLIER**  
Maire de TINCQUES